



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Comité régional de l'Europe
Soixante et unième session

EUR/RC61/8 Rev.2

Bakou (Azerbaïdjan), 12-15 septembre 2011

6 septembre 2011

112448

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ORIGINAL : ANGLAIS

Examen des dossiers examinés lors de la soixante et unième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe

Ce document présente un aperçu des liens conceptuels et pratiques existant entre les principaux dossiers examinés lors de la soixante et unième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe. Il couvre les points officiellement inscrits à l'ordre du jour de la session, ainsi que les thèmes abordés lors des tables rondes ministérielles et d'experts et lors des séances d'information technique. À cette fin, le document décrit les modalités et le contenu des principaux thèmes dans leur ensemble. Est également joint à la fin de ce document un récapitulatif d'une page du programme provisoire de la session dans son ensemble.

Sommaire

	page
Introduction	1
Lundi 12 septembre 2011	1
Récapitulatif du programme de la journée	1
Résumé des principaux thèmes de la journée	1
Élaboration de la nouvelle politique européenne de la santé – Santé 2020 (EUR/RC61/9 et EUR/RC61/Inf.Doc./4-7)	1
Mardi 13 septembre 2011	2
Récapitulatif du programme de la journée	2
Résumé des principaux thèmes de la journée	3
Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Charte de Tallinn (EUR/RC61/11 et EUR/RC61/Inf.Doc./2)	3
Renforcement des capacités et services de santé publique en Europe : cadre d’action (EUR/RC61/10, EUR/RC61/Inf.Doc./1 et EUR/RC61/Inf.Doc./9)	3
Mercredi 14 septembre 2011	4
Récapitulatif du programme de la journée	4
Résumé des principaux thèmes de la journée	4
Réforme de l’OMS pour un avenir en bonne santé (EUR/RC61/Inf.Doc./10)	4
Plan d’action pour la mise en œuvre de la Stratégie européenne contre les maladies non transmissibles (prévention et lutte) 2012-2016 (EUR/RC61/12)	5
Plan d’action européen visant à réduire l’usage nocif de l’alcool 2012-2020 (EUR/RC61/13)	5
Jeudi 15 septembre 2011	6
Récapitulatif du programme de la journée	6
Résumé des principaux thèmes de la journée	6
Cohérence stratégique des activités du Bureau régional de l’OMS pour l’Europe (EUR/RC61/16)	6
Plan d’action stratégique européen sur la résistance aux antibiotiques (EUR/RC61/14)	8
Plan d’action consolidé pour la prévention et la lutte contre la tuberculose multirésistante et ultrarésistante dans la Région européenne de l’OMS 2011-2015 (EUR/RC61/15 et EUR/RC61/Inf.Doc./3)	8
Plan d’action européen en matière de VIH/sida 2012-2015 (EUR/RC61/19 et EUR/RC61/Inf.Doc./8)	8
CR61 – Tableau des activités quotidiennes	11

Introduction

1. L'objectif de ce document est de présenter un aperçu des principaux dossiers examinés par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe en sa soixante et unième session (CR61). Il définit également les liens conceptuels et pratiques existant entre les points inscrits officiellement à l'ordre du jour ainsi que les thèmes abordés lors des tables rondes ministérielles et d'experts, des séances d'information technique et des déjeuners ministériels.

Lundi 12 septembre 2011

Récapitulatif du programme de la journée

2. Après les formalités d'ouverture et l'élection du bureau de la session, la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe fera rapport sur l'activité du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe) depuis la soixantième session du Comité régional de septembre 2010. Un débat sera ensuite engagé afin de traiter les questions soulevées par la directrice régionale.

3. Deux composantes de Santé 2020, la nouvelle politique européenne de la santé (la gouvernance pour la santé au XXI^e siècle et les déterminants sociaux de la santé), seront abordées lors d'un déjeuner ministériel, tandis qu'un troisième élément (la fixation des objectifs de Santé 2020) sera examiné lors d'une séance d'information technique organisée à l'heure du déjeuner. Il s'agit de préparer le terrain en vue du débat en séance plénière de la fin de journée.

4. Au début de l'après-midi, le Comité régional recevra un rapport de son Comité permanent (CPCR) sur les activités menées par cet organe lors de l'année écoulée. Il examinera les questions soulevées par les résolutions et les décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif qui touchent de près la Région européenne.

5. L'élaboration de Santé 2020 (notamment la vision fondamentale, les valeurs, les principaux axes et les approches) sera ensuite examinée et discutée par le Comité régional. La journée se terminera par une table ronde ministérielle consacrée à la gouvernance pour la santé en Europe au XXI^e siècle.

Résumé des principaux thèmes de la journée

Élaboration de la nouvelle politique européenne de la santé – Santé 2020 (EUR/RC61/9 et EUR/RC61/Inf.Doc./4-7)

6. À sa soixantième session de 2010, le Comité régional a plaidé en faveur de l'élaboration d'une nouvelle politique européenne de la santé. Santé 2020 présente la vision de la directrice régionale ainsi que les fondements des priorités stratégiques qui orienteront les activités du Bureau régional au cours de ces prochaines années.

7. Ce document, dont la rédaction prendra deux ans, sera présenté pour adoption au CR62 en 2012. L'élaboration de la politique repose sur quatre priorités de processus :

- la collecte et l'utilisation des concepts de santé publique les plus récents et des meilleurs éléments de preuve en ce qui concerne les causes de la morbidité, les inégalités de santé et les solutions efficaces ;
- la consultation avec un large éventail d'intervenants, de décideurs, de professionnels de la santé publique, d'organisations de la société civile et d'agences internationales ;

- l'élaboration d'une politique-cadre adaptée au XXI^e siècle, reposant sur une analyse prospective et stratégique des tendances et facteurs de la santé, et du contexte politique lié à la santé et au bien-être, avec une perspective de dix ans ;
 - la collaboration avec les pays pour renforcer leurs compétences et leur capacité à relever les grands défis en matière de politique et de gouvernance.
8. Les documents de travail et d'information suivants seront présentés au CR61 :
- Document de travail : *La nouvelle politique européenne de la santé – Santé 2020 : vision, valeurs, principaux axes et approches*. Il s'agira d'une synthèse annotée de la politique Santé 2020 ; d'un résumé des résultats d'études sur la gouvernance de la santé et les déterminants sociaux de la santé ; des conclusions d'une analyse des précédentes résolutions du Comité régional et d'une évaluation de l'économie de la prévention des maladies ; d'informations sur les fondements, les méthodes et les processus de fixation des objectifs ; d'un résumé des résultats des consultations avec les États membres et les groupes directeurs consultatifs mis sur pied pour orienter le processus d'élaboration de la nouvelle politique ; et d'une « feuille de route » des étapes menant à l'adoption de la politique en 2012.
 - Document d'information : un avant-projet de travail de la politique Santé 2020.
 - Document d'information : le rapport final de l'Étude sur la gouvernance pour la santé au XXI^e siècle, sous la direction du professeur Ilona Kickbusch.
 - Document d'information : un rapport intérimaire relatif à l'Étude sur les déterminants sociaux de la santé et la fracture sanitaire, sous la direction du professeur Michael Marmot.
 - Document d'information pour le site Web du Comité régional protégé par un mot de passe : les rapports des deux réunions des groupes directeurs externe et interne et le rapport de la réunion du Forum européen sur la politique de la santé pour hauts responsables de gouvernement à Andorre.
9. Le Comité régional est saisi pour examen d'un projet de résolution.

Mardi 13 septembre 2011

Récapitulatif du programme de la journée

10. Le directeur général de l'OMS s'adressera au Comité régional dans la matinée. Son allocution sera suivie d'un débat sur les questions soulevées.

11. Le Comité régional poursuivra son examen de Santé 2020. Une table ronde ministérielle aura d'ailleurs pour thème « La fracture sanitaire : l'expérience européenne en matière d'action sur les déterminants sociaux de la santé ». Outre le rapport intérimaire de l'étude réalisée sous la direction du professeur Michael Marmot, le rapport final de la Commission des déterminants sociaux de la santé servira de base au débat¹. La discussion de la veille alimentera également cette table ronde ministérielle. De même, l'intégralité des débats du Comité régional sur Santé 2020 sera prise en compte lors de l'examen du point consacré au renforcement des systèmes de santé dans l'après-midi.

¹ *Comblant le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Genève, Organisation mondiale de la santé, 2008 (http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789242563702_fre.pdf). Ensuite entériné par le Conseil exécutif dans la résolution EB124.R6. La perspective européenne en la matière a été prise en compte ces dernières années dans plusieurs documents du Comité régional (par exemple, EUR/RC60/13).

12. Au cours du déjeuner ministériel, les participants examineront les progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans la Région européenne de l'OMS, et seront informés de la Décennie de la vaccination. Une séance d'information technique sera également organisée sur la réforme de l'OMS pour un avenir en bonne santé, en préparation d'une discussion plénière à ce sujet le mercredi 14 septembre.

13. L'après-midi sera consacré au renforcement des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS. Une table ronde ministérielle abordera le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Charte de Tallinn : des systèmes de santé pour la santé et la prospérité. Après la pause-café, un groupe d'experts se penchera sur un cadre d'action pour le renforcement des capacités et des services de santé publique en Europe. Les participants à la session pourront prendre part à ces débats, et émettre des observations sur les deux documents de travail en question.

Résumé des principaux thèmes de la journée

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Charte de Tallinn (EUR/RC61/11 et EUR/RC61/Inf.Doc./2)

14. Lors de la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur les systèmes de santé, tenue à Tallinn (Estonie) en juin 2008, les États membres ont exprimé leur ferme volonté politique de renforcer les systèmes de santé. Cet événement a débouché sur la signature de la Charte de Tallinn : des systèmes de santé pour la santé et la prospérité (ensuite adoptée par le Comité régional dans sa résolution EUR/RC58/R4 sur la direction et la gouvernance des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS).

15. Les engagements pris à Tallinn ont été mis à l'épreuve par la crise financière et économique mondiale qui s'est déclarée en 2008. En 2009, le Comité régional a adopté la résolution EUR/RC59/R3 sur les conclusions d'une conférence qui s'était tenue à Oslo (Norvège) sur le thème « La santé en période de crise économique mondiale : incidences pour la Région européenne de l'OMS ». Ces deux résolutions prient le directeur régional de remettre un rapport au Comité régional en 2011. En raison des liens étroits entre les engagements de la Charte de Tallinn et les recommandations d'Oslo, le rapport intérimaire couvre ces deux aspects.

16. Le rapport illustre certains des moyens employés par les États membres pour concrétiser les divers engagements et messages de la Charte, et montre de quelle manière le secrétariat de l'OMS les a aidés dans cette tâche. Il présente aussi quelques enseignements préliminaires tirés au niveau régional en ce qui concerne la gestion de la crise économique. Ce rapport a été compilé par une équipe de spécialistes de l'OMS et d'experts externes, aidés par un groupe de travail externe, sur la base des réponses à un questionnaire envoyé aux États membres, et avec la collaboration des chefs de bureaux de pays de l'OMS et d'autres membres du personnel de l'OMS. Le rapport final de 2015 devrait permettre d'évaluer dans quelle mesure les engagements pris aux termes de la Charte de Tallinn ont été honorés par les États membres et de tirer des enseignements de cette expérience.

Renforcement des capacités et services de santé publique en Europe : cadre d'action (EUR/RC61/10, EUR/RC61/Inf.Doc./1 et EUR/RC61/Inf.Doc./9)

17. Ce cadre est soumis au Comité régional à des fins d'orientation dans le contexte du processus d'élaboration d'un plan d'action européen visant à renforcer les capacités et les services de santé publique dans tous les États membres. Ce plan d'action accompagnera la nouvelle politique européenne de la santé, Santé 2020 ; ces deux documents seront présentés au CR62 pour approbation.

18. Le document expose certains des défis majeurs auxquels sont confrontés les politiques et systèmes de santé dans la Région européenne. Compte tenu des différences dans la façon dont les systèmes de santé et les services de santé publique européens sont organisés, opérés et régis, le document propose un énoncé clair concernant les systèmes de santé publique et de santé, notamment les concepts, les définitions et les limites. Un ensemble de dix « opérations essentielles de santé publique » (EPHO pour *essential public health operations*) est proposé afin que ces opérations horizontales servent de base d'unification et d'orientation aux autorités sanitaires européennes dans la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques, stratégies et actions en vue de réformer et d'améliorer la santé publique. Le document met ensuite en évidence un cadre pour les initiatives que le Bureau régional envisage de mettre en œuvre pour garantir la réalisation des dix EPHO d'une manière équitable et dans l'ensemble de la Région. Le document conclut en proposant des actions et des mesures spécifiques en vue d'atteindre les objectifs décrits.

19. Le Comité régional est saisi pour examen d'un projet de résolution.

Mercredi 14 septembre 2011

Récapitulatif du programme de la journée

20. L'ensemble de la matinée est consacré à l'examen de la question de la réforme de l'OMS pour un avenir en bonne santé, sur la base de la séance d'information technique tenue le mardi 13 septembre. Ce point est inscrit à l'ordre du jour de toutes les sessions des Comités régionaux de l'OMS de cette année, suite à la décision EB129(8) prise par le Conseil exécutif en mai 2011.

21. L'après-midi débutera avec une séance privée du Comité régional en vue de désigner ou d'élire les membres du Conseil exécutif, du CPRC et du Comité Politiques et coordination du Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine, et d'attribuer la bourse de recherche en santé publique Jo Asvall, créée en hommage au défunt directeur régional émérite.

22. Après une pause-café, le Comité régional examinera le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie européenne contre les maladies non transmissibles (prévention et lutte) 2012-2016. Sous ce point, le Comité régional sera également invité à approuver la Déclaration européenne sur la santé des enfants et des jeunes atteints de déficiences intellectuelles et leur famille, adoptée en novembre 2010 lors d'une conférence de l'OMS. Après ce point, le Comité régional examinera le Plan d'action européen visant à réduire l'usage nocif de l'alcool 2012-2020.

23. La journée se terminera par une séance sur les partenariats, notamment par une table ronde.

Résumé des principaux thèmes de la journée

Réforme de l'OMS pour un avenir en bonne santé (EUR/RC61/Inf.Doc./10)

24. Suite à la décision prise par le Conseil exécutif en sa 129^e session, trois documents conceptuels ont été rédigés sur les thèmes suivants : la gouvernance de l'OMS ; une évaluation indépendante de l'OMS ; et le Forum mondial de la santé, comme mentionné dans la résolution WHA64.2 de l'Assemblée mondiale de la santé. Le directeur général a créé une plateforme pour les consultations via le Web avec les États membres sur ces documents, et les Comités régionaux sont invités, sur la base des documents conceptuels mis à jour, à engager des discussions stratégiques sur le processus de réforme à l'OMS.

25. Une session spéciale du Conseil exécutif ouverte à tous les États membres aura lieu en novembre 2011 pour examiner les rapports sur ces discussions, les résultats du processus consultatif sur les trois documents, et les projets de propositions préparés par le secrétariat ou émanant des États membres sur d'autres aspects des réformes décrites dans le document A64/4 de l'Assemblée mondiale de la santé.

Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie européenne contre les maladies non transmissibles (prévention et lutte) 2012-2016 (EUR/RC61/12)

26. En 2000, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles, suivie d'un plan d'action mondial en 2008. Ces deux documents constituent la base de toute action régionale sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles. Pour sa part, le Comité régional a adopté en 2006 une Stratégie européenne contre les maladies non transmissibles (prévention et lutte) (résolution EUR/RC56/R2).

27. Le document présenté au CR61 contient un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale. Tenant compte des engagements actuellement pris par les États membres, ainsi que des stratégies européennes axées sur des maladies et facteurs de risque spécifiques, il recense (dans un cadre global et intégré) les principaux domaines dans lesquels des actions spécifiques doivent être réalisées par les États membres et l'OMS au cours de la période de cinq ans allant de 2012 à 2016.

28. Le plan d'action a été élaboré à la suite d'un processus consultatif, comprenant notamment le Forum européen sur la politique de la santé pour hauts responsables de gouvernement, une réunion des points focaux pour les maladies non transmissibles et le CPR. Il a été formulé dans le contexte du Cadre d'action de la santé publique de la Commission européenne, ainsi que de la Première Conférence ministérielle mondiale sur les modes de vie sains et la lutte contre les maladies non transmissibles (Moscou, Fédération de Russie, avril 2011) et de la prochaine réunion de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (New York, États-Unis, septembre 2011).

29. Le Comité régional est saisi pour examen de deux projets de résolution.

Plan d'action européen visant à réduire l'usage nocif de l'alcool 2012-2020 (EUR/RC61/13)

30. Un plan d'action européen redynamisé en matière d'alcool est considéré comme d'autant plus important que la Région européenne de l'OMS reste la Région du monde accusant les plus hauts niveaux de consommation d'alcool et de méfaits liés à celle-ci. Si le Plan d'action européen en matière d'alcool est étroitement lié aux interventions menées dans le cadre du Plan d'action contre les maladies non transmissibles, il est aussi plus précis en ce qui concerne les objectifs et les mesures à prendre.

31. Le document est le fruit d'un processus consultatif avec les États membres, un comité restreint de rédaction et un groupe de rédaction plus élargi. Il propose dix points d'action visant généralement à réduire l'usage nocif de l'alcool. Bien que ceux-ci doivent tous être pris en compte, les priorités varieront d'un pays à l'autre en ce qui concerne chaque domaine concerné. Enfin, sous les différents points d'action figure une liste d'options d'action.

32. Le Comité régional est saisi pour examen d'un projet de résolution.

Jeudi 15 septembre 2011

Récapitulatif du programme de la journée

33. La matinée est consacrée au thème général de la « Cohérence stratégique des activités du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ». À cette occasion sera examinée la nouvelle Stratégie de pays du Bureau régional sur la base d'un rapport rédigé par un groupe externe auquel la directrice régionale a confié le soin de passer en revue les activités menées par l'OMS dans les pays ainsi que la présence de l'Organisation dans les pays. Après la pause-café, le Bureau régional examinera la politique du Bureau régional relative à ses bureaux géographiquement dispersés et à l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé. Ce débat s'inspirera également d'un rapport établi par un groupe d'étude externe.

34. Aucun déjeuner ministériel ou séance d'information technique ne sont prévus le jeudi 15 septembre.

35. Après le déjeuner, trois questions techniques seront examinées : les plans d'action européens sur la résistance aux antibiotiques, la tuberculose multirésistante et ultrarésistante, et le VIH/sida. La séance se clôturera par la confirmation des dates et lieux des prochaines sessions du Comité régional et l'adoption du rapport.

Résumé des principaux thèmes de la journée

Cohérence stratégique des activités du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (EUR/RC61/16)

36. Le Bureau régional a déployé des efforts considérables au cours de l'année écoulée en vue de jeter les bases de ses politiques futures. Il convient notamment de mentionner l'élaboration de Santé 2020, une priorité et un engagement renouvelés en faveur de la santé publique, de nouvelles approches de collaboration avec les pays et les partenaires, une communication plus efficace, et le réexamen des responsabilités à différents niveaux du Bureau. Ces initiatives ainsi que d'autres sont intégrées dans une vision plus large de la cohérence des fonctions et structures du Bureau régional.

37. S'inspirant du mandat de l'OMS et s'appuyant sur ses atouts, six fonctions principales ont été définies pour l'Organisation² :

- jouer un rôle moteur dans les domaines essentiels pour la santé et établir des partenariats lorsqu'une action conjointe est nécessaire ;
- établir les priorités de la recherche et encourager la production, l'application et la diffusion de connaissances dignes d'intérêt ;
- fixer des normes et des critères, encourager et surveiller leur application ;
- définir des politiques conformes à l'éthique et fondées sur des données probantes ;
- fournir un appui technique, se faire l'agent du changement et renforcer durablement les capacités institutionnelles ;
- surveiller la situation sanitaire et évaluer les tendances dans ce domaine.

² *S'engager pour la santé. Onzième programme général de travail 2006-2015. Programme mondial d'action sanitaire.* Genève, Organisation mondiale de la santé, 2006.

38. Il convient également d'ajouter à cette énumération les thèmes de « la préparation aux catastrophes » et de « l'aide humanitaire ».

39. La réalisation de ces fonctions exige des structures bien définies, caractérisées par un partage clair des responsabilités entre le Bureau régional, ses bureaux géographiquement dispersés et ses bureaux de pays, ainsi que la complémentarité maximale des fonctions au niveau des structures.

Une Stratégie de pays pour le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (EUR/RC61/17 et EUR/RC61/BD/1)

40. L'amélioration équitable du niveau de santé constitue le but ultime de l'OMS. À cet égard, les structures de l'Organisation dans les pays jouent un rôle important. La directrice régionale de l'OMS pour l'Europe a réuni un groupe de travail externe en vue d'examiner les relations stratégiques du Bureau régional avec les pays. Celui-ci a préparé un rapport exhaustif (disponible au Comité régional sous la forme du document de référence EUR/RC61/BD/1).

41. Le document expose les points de vue de la directrice régionale quant aux recommandations formulées par le groupe de travail et sa vision de la Stratégie de pays du Bureau régional. Il présente d'abord un bref aperçu de la situation dans la Région européenne de l'OMS, avant de procéder à une description de la Stratégie de pays telle qu'envisagée dans le contexte actuel.

42. Le Comité régional est saisi pour examen d'un projet de résolution.

Politique relative aux bureaux géographiquement dispersés de l'OMS/Europe et à l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé (EUR/RC61/18, EUR/RC61/20, EUR/RC61/BD/2 et EUR/RC61/BD/3)

43. À sa soixantième session tenue en 2010 à Moscou (Fédération de Russie), le Comité régional a prié la directrice régionale de préciser davantage les rôles, les responsabilités et les mandats de toutes les entités de l'OMS dans la Région européenne, et d'élaborer une architecture qui permettrait de clarifier la situation et de s'assurer que l'ensemble des fonctions principales soient situées au siège du Bureau régional à Copenhague. Dans le cadre des efforts visant à adapter le Bureau régional à l'évolution rapide du contexte européen, la directrice régionale a par conséquent demandé la réalisation d'un examen externe des bureaux géographiquement dispersés de l'OMS dans la Région européenne, étant donné le rôle fondamental que ceux-ci peuvent jouer en contribuant aux activités du Bureau régional pour en faire un centre d'excellence dans le domaine de la santé publique.

44. La nouvelle politique vise à préciser et à renforcer les responsabilités des bureaux géographiquement dispersés comme partie intégrante du Bureau régional, qui apportent des informations factuelles devant inspirer les politiques et interventions du Bureau régional, et constituent d'importantes ressources pour l'aide dispensée aux États membres. Il s'agit d'une manière générale de s'assurer que l'on profite le mieux possible des activités des bureaux géographiquement dispersés en évitant tout double emploi. La nouvelle politique s'inspire des conclusions et des recommandations de l'étude susmentionnée et des débats engagés par le CPCPR à ce sujet.

45. À la lumière de la nouvelle politique de l'Assemblée mondiale de la santé sur les partenariats ainsi que de la demande exprimée par le Comité régional, il s'est avéré nécessaire d'examiner la gouvernance de l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé afin de préciser la répartition des tâches entre le Bureau régional, ses bureaux géographiquement dispersés et l'Observatoire, et de veiller à ce que les dispositions administratives de l'Observatoire soient conformes au cadre constitutionnel et au règlement de son hôte et du secrétariat. Un rapport

d'avancement sur le processus d'examen, d'ailleurs mené en étroite collaboration avec les partenaires de l'Observatoire, est présenté au Comité régional pour information.

46. Le Comité régional est saisi pour examen d'un projet de résolution relatif aux bureaux géographiquement dispersés.

Plan d'action stratégique européen sur la résistance aux antibiotiques (EUR/RC61/14)

47. Étant donné que l'utilisation des agents antimicrobiens (en particulier leur usage exagéré, abusif et insuffisant) soulève de graves préoccupations dans la Région européenne, un certain nombre de mesures stratégiques clés sont proposées pour atténuer, prévenir et maîtriser la résistance aux antibiotiques. Il s'agit notamment de promouvoir la coordination nationale pour mettre en œuvre des plans d'action stratégiques dans les pays, développer les fonctions de réglementation et émettre des recommandations ; de promouvoir l'utilisation prudente des antibiotiques dans de nombreux secteurs ; de renforcer les systèmes de surveillance de l'utilisation des antibiotiques et des bactéries résistantes ; et de sensibiliser à l'utilisation prudente de ces médicaments et au fait que l'on ne prévoit pas la commercialisation prochaine de nouveaux antibiotiques. Le plan d'action régional proposé comprend huit objectifs généraux et sept objectifs stratégiques.

48. Le Comité régional est saisi pour examen d'un projet de résolution.

Plan d'action consolidé pour la prévention et la lutte contre la tuberculose multirésistante et ultrarésistante dans la Région européenne de l'OMS 2011-2015 (EUR/RC61/15 et EUR/RC61/Inf.Doc./3)

49. Le plan d'action a été élaboré pour renforcer et intensifier les efforts en vue de résoudre le problème alarmant de la tuberculose pharmacorésistante dans la Région européenne. Il repose sur les principes fondamentaux de la politique Santé 2020, et sa vision d'un accès équitable aux soins de santé, et est conforme à l'Appel de Beijing à lutter contre la tuberculose et à soigner les patients, ainsi qu'à la Déclaration de Berlin sur la tuberculose. Les cibles et objectifs du plan d'action sont alignés sur ceux de la section du Plan mondial Halte à la tuberculose 2011-2015 consacrée à la tuberculose multirésistante, et sur la résolution WHA62.15 de l'Assemblée mondiale de la santé, invitant instamment tous les États membres à prévenir et à lutter contre la tuberculose multirésistante et ultrarésistante.

50. Ce plan a été préparé dans le cadre d'une consultation avec les 53 États membres, des experts, des patients et des communautés souffrant de cette maladie. Un groupe de travail conjoint avec les partenaires sera créé pour procéder au suivi de la mise en œuvre du plan d'action et apporter l'aide nécessaire.

51. Le Comité régional est saisi pour examen d'un projet de résolution.

Plan d'action européen en matière de VIH/sida 2012-2015 (EUR/RC61/19 et EUR/RC61/Inf.Doc./8)

52. Le Plan d'action aborde les priorités de la Région européenne et reflète le contexte régional européen, dans le cadre fixé par la stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 : objectif zéro et la Stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/sida 2011-2015 de l'OMS. Le Plan appuie directement les engagements mondiaux et régionaux existants, et contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

53. Le Plan d'action s'articule autour de quatre orientations stratégiques : optimisation des résultats de la prévention, du diagnostic, du traitement et des soins du VIH ; amélioration plus

générale des résultats en matière de santé grâce aux interventions de lutte contre le VIH ; édification de systèmes solides et durables ; et réduction de la vulnérabilité et élimination des barrières structurelles à l'accès aux services (action sur les déterminants sociaux de la santé).

54. Le Bureau régional a utilisé une approche pleinement participative et globale pour l'élaboration du Plan d'action. Il a bénéficié de l'aide à cet égard des États membres, de la société civile, de donateurs et d'agences de développement, d'organisations non gouvernementales, d'agences multilatérales, de l'ONUSIDA et de ses organismes coparrainants, de la Commission européenne et d'institutions de l'Union européenne, d'institutions scientifiques et techniques, de réseaux, et de dirigeants et d'experts en matière de VIH et des programmes connexes.

55. Le Comité régional est saisi pour examen d'un projet de résolution.

CR61 – Récapitulatif du programme

Lundi 12 septembre Santé 2020			Mardi 13 septembre Engagement renouvelé en faveur de la santé publique			Mercredi 14 septembre Bureau régional : pertinence accrue			Jeudi 15 septembre Activités du Bureau régional		
09 h 00-10 h 00 Ouverture de la session Adoption de l'ordre du jour et du programme			09 h 00-10 h 15 Allocution du directeur général			09 h 00-10 h 30 Réforme de l'OMS pour un avenir en bonne santé			09 h 00-10 h 30 Cohérence stratégique des activités du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe – Les bureaux géographiquement dispersés – L'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé		
10 h 00-10 h 45 Allocution de la directrice régionale : rapport ; feuille de route politique			Débat								
10 h 45-11 h 15 Pause-café			10 h 15-10 h 45 Pause-café			10 h 30-11 h 00 Pause-café			10 h 30-11 h 00 Pause-café		
11 h 15-12 h 30 Analyse de l'allocution de la directrice régionale et débat général			10 h 45-12 h 30 Fracture sanitaire : l'action sur les déterminants sociaux de la santé : l'expérience européenne (table ronde ministérielle)			11 h 00-12 h 30 Réforme de l'OMS pour un avenir en bonne santé (suite) – Le budget programme comme outil stratégique de responsabilisation			11 h 00-12 h 30 Cohérence stratégique des activités du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (suite) – La Stratégie de pays du Bureau régional		
12 h 30-14 h 30 Pause-déjeuner	Déjeuner ministériel – Élaboration de la nouvelle politique européenne de la santé – Santé 2020 – La gouvernance pour la santé au XXI ^e siècle & Les déterminants sociaux de la santé	13 h 00 Séance d'information technique – Élaboration de la nouvelle politique européenne de la santé – Santé 2020 : Santé 2020 – les objectifs pour la santé	12 h 30-14 h 30 Pause-déjeuner	Déjeuner ministériel – Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la Région européenne de l'OMS – progrès accomplis – Décennie de la vaccination	13 h 00 Séance d'information technique Réforme de l'OMS pour un avenir en bonne santé	12 h 30-14 h 00 Pause-déjeuner			12 h 30-14 h 00 Pause-déjeuner	Première session du 19 ^e CPRC	
14 h 30-14 h 45 Cérémonie : Un partenariat renforcé avec le Fonds mondial			14 h 30-16 h 00 Renforcement des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS • Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Charte de Tallinn <i>Table ronde ministérielle</i> : Défis cruciaux pour les systèmes de santé de la Région européenne de l'OMS et le rôle du Bureau régional de l'OMS			14 h 00-15 h 00 Élections et désignations (séance privée)			14 h 00-16 h 00 Stratégies/plans d'action : – Résistance aux antibiotiques – Tuberculose multirésistante et ultrarésistante – VIH/sida		
14 h 45-15 h 30 Rapport du 18 ^e CPRC et questions découlant de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif											
15 h 30-16 h 00 Pause-café			16 h 00-16 h 30 Pause-café			15 h 00-15 h 30 Pause-café			16 h 00-16 h 30 Pause-café		
16 h 00-18 h 00 Élaboration de la nouvelle politique européenne de la santé – Santé 2020 Présentation de la politique-cadre Débat – La gouvernance pour la santé au XXI ^e siècle (table ronde ministérielle)			16 h 30-18 h 00 Renforcement des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS (suite) • Renforcement des capacités et services de santé publique en Europe : un cadre d'action <i>Table ronde ministérielle</i> : La voie à suivre en ce qui concerne le renforcement des capacités et des services de santé publique dans la Région européenne de l'OMS et le rôle du Bureau régional de l'OMS			15 h 30-17 h 15 Maladies non transmissibles – Adoption de la Déclaration européenne sur la santé des enfants et des jeunes atteints de déficiences intellectuelles et leur famille Plan d'action européen visant à réduire l'usage nocif de l'alcool 2012-2020			16 h 30-17 h 00 Dates et lieux des prochaines sessions du Comité régional Autres questions à l'ordre du jour		
17 h 15-18 h 30 Partenariats <i>Table ronde</i>						17 h 15-18 h 30 Partenariats <i>Table ronde</i>			17 h 00-18 h 30 Adoption du rapport (rapport jusqu'à la fin de la journée de mercredi) et clôture de la session		
19 h 30 Réception organisée par le ministre azerbaïdjanais de la Santé Lieu : Palais Buta			19 h 30 Réception organisée par la directrice régionale, OMS/Europe Lieu : salle philharmonique d'État, Bakou			18 h 30 Commémoration du 25 ^e anniversaire de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé			18 h 30 Réunion conjointe du CPRC et des membres européens du Conseil exécutif		

Remarque : dimanche 11 septembre – 18 h 30 : Réception de bienvenue donnée par le ministère azerbaïdjanais de la Santé au Park Inn Hotel, Bakou.